

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 20 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 20 JUILLET 2021, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents : Monsieur le maire Simon Deschênes
 Madame Ariane Lévesque conseillère district n° 2
 Monsieur Marc Portelance conseiller district n° 3
 Monsieur Simon Pelletier conseiller district n° 4

Sont absents : Monsieur Benoît Thibault conseiller district n° 5
 Monsieur Jacques Létourneau conseiller district n° 6

Sont aussi présentes : Madame Josée Latour trésorière
 Me Sylvie Lepage greffière
 Mme Christine Monty greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

21-07-205

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

21-07-206

2.- Acceptation d'une soumission pour l'installation d'un système Mitsubishi thermopompe

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'installation de systèmes de climatisation dans la salle de conférence, la salle des loisirs et les bureaux de la trésorière et de la technicienne comptable.

CONSIDÉRANT que cette dépense était prévue au programme triennal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Réfrigération Mercier pour l'installation d'un système Mitsubishi thermopompe au montant de 23 000,00 \$ plus les taxes ainsi que 445 \$ pour la location de machinerie.

ADOPTÉE

21-07-207

3.- Autorisation d'achat d'un tracteur à gazon de marque Kubota

CONSIDÉRANT qu'un tracteur à gazon est nécessaire à l'entretien des divers sites municipaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'un tracteur à gazon de marque Kubota GF-1800-4WR-2 au montant de 15 750,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

21-07-208

4.- Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds canadien de revitalisation des communautés

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est une municipalité qui veille à la qualité de vie de sa communauté par la prise de décisions dans l'intérêt des citoyens et la mise en place de services qui correspondent à leurs besoins.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite développer ses structures de loisir pour une clientèle en demande, notamment pour du plein air.

CONSIDÉRANT que l'offre de service pour les cyclistes à Sainte-Anne-des-Monts est à améliorer et que l'implantation d'une piste de vélo de type Pump Track destinée à une clientèle jeune, pourrait s'intégrer aux autres activités cyclistes de la région, en plus de l'aménagement d'un accès cycliste pour lier l'éventuel site du Pump Track à l'autre site existant actuellement pour les vélos en montagne (Centre de plein air).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Guy Fraser, directeur des loisirs, à être le signataire de la demande d'aide financière du fonds canadien de revitalisation des communautés pour l'implantation d'une piste de vélo de type Pump Track et l'aménagement d'un accès cycliste pour lier le site Pump Track et le circuit de vélo en montagne au Centre de plein air.

ADOPTÉE

21-07-209

5.- Autorisation d'un appel d'offres public pour les travaux de décohesionnement et d'asphaltage de la route Lavoie, phase 4

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au volet redressement du programme d'aide à la voirie locale du MTQ le 23 mars 2021.

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce du ministre reçue le 17 juin 2021 confirmant une aide financière de 287 497 \$ pour le projet de la route Lavoie.

CONSIDÉRANT le montage financier du projet qui exige une participation financière de la Ville au montant de 31 944 \$ pour un coût de projet total de 319 441 \$.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder par appel d'offres public pour les travaux de décohesionnement et pavage étant donné le montant estimé des travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise un appel d'offres public pour les travaux de décohesionnement et pavage concernant le projet de la route Lavoie;

QUE le directeur des travaux publics, M. Jean-François Landry, soit autorisé à signer au nom de la Ville, toute la documentation en lien avec ce projet.

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

ADOPTÉE

21-07-210

6.- Autorisation d'un appel d'offres public pour les travaux de recouvrement d'asphaltage de certaines rues de la Ville

CONSIDÉRANT le choix du conseil municipal de procéder à des recouvrements d'asphaltage de certaines rues municipales sélectionnées par le service des travaux publics en lien avec leur niveau de dégradation respective.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres public étant donné le montant estimé des travaux.

CONSIDÉRANT que les travaux se réaliseront dans les rues suivantes :

Tronçon de 165 m de la 1^{re} Avenue Ouest
Tronçon de 272 m de la rue Dontigny
Tronçon de 132 m de la 1^{re} Rue Ouest
Tronçon de 75 m de la 2^e Avenue Ouest
Tronçon de 35 m de la 21^e Rue Ouest
Tronçon de 110 m de la 29^e Rue Ouest
Tronçon de 100 m de la 30^e Rue Ouest
Tronçon de 150 m de la rue de l'Escale
Tronçon de 150 m de la rue Domaine St-Paul
Tronçon de 265 m de la rue Sasseville
Tronçon de 66 m de la rue du Plateau
Tronçon de 130 m de la rue de l'Anse
Tronçon de 80 m de la rue du Vieux moulin
Tronçon de 220 m de la rue du Verger, secteur Est
Tronçon de 75 m de la rue du Verger, secteur Ouest

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise un appel d'offres public pour les travaux de recouvrement d'asphaltage de certaines rues de la Ville;

QUE le directeur des travaux publics, M. Jean-François Landry, soit autorisé à signer au nom de la Ville toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

21-07-211

7.- Autorisation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le projet de la 30^e Rue Ouest

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports.

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillé du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

CONSIDÉRANT que le chargé du projet de la municipalité, M. Jean-François Landry, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

21-07-212

8.- Autorisation de paiement des sommes dues à LFG pour la mise à niveau de la Maison de la culture

CONSIDÉRANT que la compagnie LFG désire effectuer la remise définitive du bâtiment de la Maison de la culture auprès de la Ville.

CONSIDÉRANT que les architectes ont émis un document qui recommande la réception définitive.

CONSIDÉRANT qu'une retenue de 602 000\$ sera libérée à la réception définitive des travaux.

CONSIDÉRANT le litige existant entre les compagnies Prométal et Canam et la compagnie LFG, dont le montant représente 513 000 \$.

CONSIDÉRANT que l'événement Prométal a occasionné des délais supplémentaires dans la livraison du bâtiment et par conséquent des frais supplémentaires pour les professionnels au dossier.

CONSIDÉRANT que la firme LFG portera une garantie de cautionnement de 513 000 \$ en faveur de la Ville pour le litige concernant Prométal et Canam.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'effectuer un paiement de 513 000 \$ en échange du cautionnement de LFG au même montant;
- d'effectuer un paiement à la hauteur de 313 000 \$ suite à la réception finale des quittances de l'ensemble des sous-traitants excluant Prométal.

ADOPTÉE

21-07-213

9.- Autorisation d'octroi d'un contrat à Techsport dans le cadre du programme PRIMADA

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT que la résolution 20-09-181 du 8 septembre 2020 par laquelle la Ville acceptait de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMADA.

CONSIDÉRANT que le 15 mars 2021 la sélection du projet avait été confirmée.

CONSIDÉRANT que le 9 juillet 2021, nous avons reçu la lettre de promesse d'aide financière signée par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

CONSIDÉRANT qu'une soumission avait été demandée à Techsport pour des équipements fitness Trekfit inclus dans la demande d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser l'achat des équipements fitness Trekfit auprès de Techsport selon la soumission déposée pour un total de 52 551,62 \$ incluant les taxes;
- que cette résolution remplace et abroge la résolution 21-07-190.

ADOPTÉE

21-07-214

10.- Mandat à l'Union de municipalités du Québec pour l'achat regroupé de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022.

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

permet à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *les bacs bruns roulants et/ou les mini-bacs de cuisine* dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de *bacs bruns roulants et/ou les mini-bacs de cuisine* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

21-07-215

11.- Autorisation de signature d'une entente de principe avec les cadres du service d'urgence et autorisation de paiement des soldes rétroactifs

CONSIDÉRANT la demande des cadres du service d'urgence concernant leur entente de principe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter l'entente de principe entre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et les cadres du service d'urgence;
- d'autoriser Simon Deschênes et Martin Richard à signer l'entente de principe pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
- de procéder au paiement des soldes rétroactifs.

ADOPTÉE

21-07-216

12.- Embauche de Mme Ghizlane Machmech au poste de commis à la paie

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-138 autorisant l'ouverture du poste de commis à la paie.

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que :

- Madame Ghizlane Machmech soit engagée à titre de commis à la paie selon les conditions prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, au salaire du 1^{er} échelon de ce poste;
- L'entrée en fonction se fera le 10 août 2021.

ADOPTÉE

21-07-217

13.- Approbation des comptes payés et à payer au 16 juillet 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 34062 à 34093, pour un montant de 169 346,93 \$
- les comptes à payer, chèques n^{os} 34094 à 34171, pour un montant de 526 845,28 \$
- pour un total de 696 192,21 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

21-07-218

14.- Autorisation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le projet de la route Bellevue

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports.

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillé du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

CONSIDÉRANT que le chargé du projet de la municipalité, M. Jean-François Landry, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

21-07-219

15.- Approbation de l'ordre de changement 11 pour la mise à niveau de la Maison de la culture

CONSIDÉRANT l'ordre de changement #11 du projet de la Maison de la culture modifiant le contrat de l'entrepreneur général à la hausse au montant de 47 009,99 \$ excluant les taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'ordre de changement #11 tel que présenté.

ADOPTÉE

Période de questions

Il n'y a pas de question.

21-07-220

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 25.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/cm
